

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-quatre, le 14 novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 8 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints, M. André SAGNOL et M. Philippe CELLE, conseillers municipaux délégués. M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Karine PAULET, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE et M. Adrien DESSAILLY, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Jocelyne DUPLAIN pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Antoine GERPHAGNON pouvoir à M. Henri BARDEL

M. Hervé BONHOMME pouvoir à M. Willy BERTHASSON

M. François AKAKO pouvoir à M. Philippe CELLE

Mme Emilie SAGNOL pouvoir à M. André SAGNOL

Mme Manon GOURDY pouvoir à Mme Ghislaine BERGER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Bernard BARRY

M. Florent PARET

Mme Delphine BONNET

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Mme Laetitia SABATIER

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : Ghislaine BERGER élue à l'unanimité

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de partenariat « Prix des incorruptibles » avec les écoles maternelles et élémentaires Germaine Tillion et Saint Joseph pour l'année scolaire 2024-2025

(Délibération 2024_11_11)

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre du développement de l'éducation à la lecture et de la promotion de la littérature jeunesse, les écoles maternelles et élémentaires Germaine Tillion et Saint Joseph souhaitent participer au Prix des Incorruptibles pour l'année scolaire 2024-2025,

Monsieur Philippe Celle explique que l'objectif de cette participation est de favoriser la lecture plaisir chez les élèves, tout en développant un partenariat renforcé entre les écoles maternelles et élémentaires Germaine Tillion et Saint Joseph et la Médiathèque municipale de Sainte-Sigolène.

Les projets de conventions joints en annexe de la présente délibération formalisent les conditions de collaboration entre la Mairie et les écoles maternelles et élémentaires Germaine Tillion et Saint Joseph pour la participation de ces dernières au Prix des Incorruptibles, édition 2024/2025. Ils prévoient que la commune s'engage à prendre en charge :

- La centralisation et l'achat des livres sélectionnés pour le Prix des Incorruptibles qui fera l'objet d'un remboursement par les écoles,
- Le paiement de l'adhésion annuelle au Prix des Incorruptibles, s'élevant à 35 euros.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les projets de conventions de partenariat qui sont joints à la présente délibération et autorise monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Membres en exercice	28
Présents	16
Représentés	6
Votants	22

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	22

Acte rendu exécutoire après
Transmis en Sous-Prefecture le : 21/11/2024
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 21/11/2024

Pour Copie conforme le : 21/11/2024
Le Maire,
Didier ROUCHOUSE